

COMMUNIQUE DE PRESSE 27 novembre 2025

La Participation du Public par Voie Électronique sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse s'est tenue du 27 octobre au 26 novembre, en dépit de multiples alertes adressées aux préfets et un recours en justice en vue de la stopper. Les préfets en charge du dossier doivent mettre fin à cette fuite en avant et suspendre sine die le processus de demande d'autorisation environnementale des travaux des LGV du Sud-Ouest, inacceptable tant sur le format que sur le fond.

Malgré un premier courrier d'alerte signé par 14 associations du grand Sud-Ouest fin octobre, les préfets avaient décidé d'ouvrir en toute connaissance de cause cette consultation sous la forme d'une 'participation du public par voie électronique'. L'analyse juridique donne à penser qu'elle est illégale bien que le tribunal administratif de Toulouse ait rejeté le référé liberté pour la suspendre. A la suite, un second courrier d'alerte et de demande de suspension signé, désormais, par plus de 30 associations et près de 300 élu.es du Sud-Ouest (voir liste des signataires en annexe), a été adressé aux préfets qui ont laissé la PPVE se poursuivre et n'ont pas daigné, à aucun moment, répondre aux associations ou aux élu.es.

Ce sont pourtant plus de 16 parlementaires du Sud-Ouest, de diverses tendances, des élu.es régionaux et départementaux, des maires, dont ceux de Bordeaux et de Bègles, ainsi que de nombreux conseillers municipaux ou de communautés de communes, agglomérations et métropoles mais aussi une trentaine d'associations qui ont signé cette demande. Parmi celles-ci se trouvent plusieurs associations agréées au titre du Code de l'environnement, ainsi que des associations de défense des droits humains ou des consommateur.ices.

Les préfets choisissent donc à l'évidence de passer en force au mépris de cette expression diversifiée, et dans un évident déni de démocratie. Alors que des élu.es comme Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, ou que Pascal DIONIS du SEJOUR, président de l'agglomération d'AGEN, pourtant farouches partisan.e de cette LGV, avaient elleux aussi fait part de leur impossibilité d'examiner le dossier de 25 000 pages en deux mois avec leurs services, le public s'est lui vu intimé la demande de donner un avis en seulement un mois sur un dossier avoisinant maintenant les 35 000 pages, sans être plus informatif pour autant.

Des principes essentiels du droit fondamental à l'information et à la consultation du public en matière de décision impactant l'environnement sont donc plus que jamais bafoués dans ce dossier. La séparation des pouvoirs garantis par la constitution de part l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 est également piétinée, en ce que les préfets s'arrogent là, par abus de pouvoir, la possibilité de délivrer une autorisation environnementale à la SNCF sans être passé par une enquête publique menée par des commissaires enquêteur.ices désignés par le Tribunal.

Nous demandons donc une 3eme fois solennellement ce jour aux préfets de respecter l'Etat de droit et de ne pas délivrer l'autorisation environnementale à la SNCF comme ils

pourraient s'arroger la possibilité - illégale à nos yeux - de le faire dès ce 1er décembre 2025, signifiant alors le début immédiat des travaux lourds de ce projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

En outre, nous appelons dores et déjà à un rassemblement le lundi 15 décembre 2025 prochain à partir de midi sur le parvis de la gare Matabiau à Toulouse, à quelques pas du Tribunal Administratif qui examinera ce même jour 15/12/2025 à 14h le recours sur le fond déposé par plusieurs de nos associations contre l'autorisation environnementale des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT), première brique ruineuse et délétère de ce projet démesuré de GPSO et de LGV du Sud-Ouest.

Communiqué signé par :

STOP LGV Bordeaux Métropole, pour les transports du quotidiens (33)

Trans CUB, association agréée d'utilité publique, Bordeaux métropole (33)

LGVEA, Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan (33)

LGV NINA, collectif citoyen de la Vallée du Ciron (33)

LGV DESRAILHA, collectif d'habitants du Réolais et du Pays d'Auros (33)

ASCLG, Association de Sauvegarde des Coteaux des Landes de Gascogne, Casteljaloux (47)

STOP LGV 47, collectif d'associations en Agenais (47)

ALTERNATIVE LGV MIDI-PYRÉNÉES (82)

NON LGV Nord Landes & Marsan (40)

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Les Amis de la Terre Landes (40)

CADE, Collectif des Associations de défense de l'Environnement Pays Basque-Sud des Landes (40 & 64)

FNE 82, France Nature Environnement Tarn-et-Garonne (82)

ATTAC Landes côte sud (40)

ATTAC Gironde (33)